



Message no 44 du Conseil communal au Conseil général

Objet	Comptes de la commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2017 – Approbation
--------------	---

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre au Conseil général pour approbation le Message no 44 concernant les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2017.

Introduction

Le compte de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis présente, à la clôture de l'année 2017, un bénéfice de Fr. 1'122'843.73 contre une perte prévue de CHF 402'990.00 au budget 2017. Cette situation représente une amélioration de CHF 1'525'834 du budget de fonctionnement.

Cependant, ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce aux recettes des différents impôts et au gain comptable issu de vente de terrain. Ainsi le résultat avant amortissements extraordinaires et attributions aux réserves s'élève à CHF 12'423'823.82 et se répartit comme suit:

- Fr. 5'248'773.47 liés au fonctionnement et,
- Fr. 7'175'050.35 liés au gain comptable réalisé sur les ventes des terrains du lotissement de Montmoirin.

Ce résultat très favorable a permis de procéder à des amortissements extraordinaires pour plus de 6 millions de francs, mais aussi de renforcer la réserve pour le réseau routier de 2 millions de francs et de créer une réserve pour les infrastructures sportives de 3 millions de francs.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2016 présentait un excédent de revenu de Fr. 4'756'125.62, incluant un gain comptable sur une vente de terrain de Fr. 519'750.00.

Ce résultat est dû à des revenus exceptionnels (vente de terrain), mais aussi à des revenus en progression (impôts) ainsi qu'à une bonne maîtrise des charges. On peut le résumer ainsi:

- Une économie de charges par rapport au budget de plus de Fr. 957'700.00, soit - 2.74%
- Une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de 4.2 millions de francs. Cette croissance est très marquée pour la fiscalité des personnes morales ainsi que pour les impôts liés aux mutations immobilières des personnes physiques.

• impôts des personnes physiques	Fr. 805'000.00	+ 4.8 %
• impôts des personnes morales	Fr. 2'260'000.00	+ 79.3 %
• contributions immobilières	Fr. 96'000.00	+ 4.7 %
• impôts sur les gains immobiliers	Fr. 190'000.00	+ 32.4 %
• les autres impôts (incluant les mutations immobilières)	Fr. 901'000.00	+ 122.4 %
- Une croissance des autres revenus par rapport au budget de 7.6 millions de francs, répartie comme suit:

• revenus des biens, contributions, taxes, etc.	Fr. 386'000.00
• gain comptable sur vente de terrain	Fr. 7'175'000.00

Contenu

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie aux explications détaillées sur les comptes 2017 figurant sous Chapitre 9. Finances et impôts du Rapport de gestion 2017 de la commune de Châtel-St-Denis.

Synthèse

L'année 2017 est marquée par les éléments principaux suivants:

- le produit d'une vente de terrain exceptionnel tant par le montant que par la superficie
- le renforcement des différentes réserves communales
- un résultat 2017 respectant le budget octroyé aux services communaux. En effet, il convient de souligner, pour la majorité des rubriques, une gestion stricte et fidèle du budget qui permet à la Ville de respecter la ligne financière qui avait été approuvée par le Conseil général suite à l'établissement du budget 2017.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement de ses infrastructures en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales 2017 et ce, malgré l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques et la progression des impôts sur le bénéfice des entreprises ainsi que de l'impôt à la source.

Le bon résultat de l'exercice 2017 permettra d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, tout en conservant ou améliorant les prestations aux habitants et en minimisant les coûts. Pour ce faire, il a retenu les axes prioritaires suivants:

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- continuer à assurer les revenus actuels et attirer des nouvelles ressources financières pérennes,
- améliorer les collaborations intercommunales et viser des synergies,
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière.

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2017 de la Ville de Châtel-St-Denis tels qu'il les a arrêtés.

Châtel-St-Denis, le 27 mars 2018

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 44 du Conseil communal, du 27 mars 2018;
- le Rapport succinct de l'organe de révision;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Les comptes de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2017 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des charges:	CHF	61'226'545.90
Total des revenus:	CHF	62'349'389.63
Résultat (bénéfice):	CHF	1'122'843.73

Article 2

Les comptes des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2017 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des dépenses:	CHF	7'194'782.28
Total des recettes:	CHF	9'887'592.55
Résultat (excédent de recettes):	CHF	2'692'810.27

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud